

## **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2018**

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal dans l'ordre du tableau des conseillers municipaux pour noter les présents, les excusés et ceux qui ont reçu une délégation de vote. 20 conseillers sont présents.

L'an deux mil dix-huit, le quinze février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué le 9 février 2018 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de MASNIERES, sous la présidence de Monsieur Francis NOBLECOURT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23 - Nombre de membres présents : 20

Etaient présents : Francis NOBLECOURT - Annie ALEXANDRE - Pascal GUITTON - Christelle COUTANT - Jacky ALEXANDRE - Christelle REMY - Jean-Michel VISSE - Marguerite CHAMBRIER - Alain DELATTRE - Brigitte DOIGNEAUX - Grégory BOULANGER - Nicolas LERMOYER - Jean-Claude DESSAUVAGES - Delphine FAUQUEUX - Florence MASCLET - Grégory COPIN - Yvon DEUDON - Sandrine BRUYERE - Jennifer JORISSE - Marie-Thérèse HUET.

Absents excusés : Mickael COTTRET qui donne procuration à Francis NOBLECOURT, Christophe CAPON, Marie-Christine SORRIAUX.

Madame Annie ALEXANDRE a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte et le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017 est adopté.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **DELIBERATION N°01/2018**

#### **VENTE DES PARCELLES N°A374 et N°A375 (ANCIEN PRESBYTERE) sises 6 PLACE DE L'EGLISE A MASNIERES**

Je vous informe que Madame Justine LALANDE domiciliée 176 ruelle Lapierre 59266 BANTEUX et Madame Véronique LALANDE domiciliée 9 rue Victor Hugo 59580 EMERCHICOURT souhaite implanter une micro-crèche sur la commune de Masnières.

Pour mener à bien ce projet, l'ancien presbytère et le terrain intégré sis 6 place de l'église à Masnières pourraient être cédés en l'état à Mesdames LALANDE.

Au préalable, il s'avère nécessaire de diviser les parcelles A374 et A375 afin de régulariser l'espace de circulation autour de l'église.

L'évaluation domaniale (avant division) en date du 21/03/17 est estimée à 40 000 €uros avec une marge de négociation de 15%.

Compte-tenu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accepter la division parcellaire et me donner votre accord de principe sur la vente du presbytère pour l'installation d'une micro-crèche au prix de 45 000.00 €.
- de m'autoriser à signer tous les documents à intervenir dans ce cadre de cette division.

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :**

**(20 présents + 1 procuration soit un nombre de votants : 21)**

**21 pour - 0 contre - 0 abstention**

**ADOPTE**

**DELIBERATION N°02/2018****AUTORISATION AU MAIRE A ENGAGER ET MANDATER DES DEPENSES  
D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET  
PRINCIPAL DE L'EXERCICE PRECEDENT**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que la délibération portant sur l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent de l'exercice précédent doit être détaillée avec la nature, le montant, l'affectation des dépenses d'investissement autorisées et la ventilation des sommes correspondantes aux chapitres et articles budgétaires d'imputation.

A ce titre, Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article L.612-1 du Code Général des Collectivités territoriales qui prévoit que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette procédure permet d'engager les travaux pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice 2018.

Il est proposé au conseil municipal de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget primitif du budget principal 2018.

En investissement :

Chapitre	Crédits 2017	25% des crédits 2017
20- Immobilisations incorporelles	25 000.00 €	6 250.00 €
21- Immobilisations corporelles	136 825.00 €	34 206.25 €
23- Immobilisations corporelles	1 567 526.74 €	391 881.67 €
<b>TOTAL</b>		<b>432 337.92 €</b>

Répartis comme suit :

Chapitre	Article	Nature	Montant TTC
20- Immobilisations corporelles	2031	Etude Faune et Flore/ extension école Hostetter	5 460.00 €
21- Immobilisations corporelles	21312	Sondage de sol / Extension école Hostetter	9 450.00 €
21- Immobilisations corporelles	21571	Desherbeuse ramasseuse	20 040.00 €
21- Immobilisations corporelles	2188	Armoires frigorifiques/ Salle des sports	3 933.60 €
23- Immobilisations corporelles	2313	Mission CSPS et Contrôle Technique/ extension école Hostetter	8 994.00 €
23- Immobilisations corporelles	2315	Création étanchéité sur toiture perception	8 287.93 €
		<b>TOTAL</b>	<b>56 165.53 €</b>

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :**

(20 présents + 1 procuration soit un nombre de votants : 21)

21 pour - 0 contre - 0 abstention

**ADOPTE**

### **DELIBERATION N°03/2018**

#### **REPLACEMENT EN TOUT OU PARTIE DE LA CONTRIBUTION DE LA COMMUNE, AU TITRE DE LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE, PAR LE PRODUIT DES IMPOTS**

Comme l'année dernière, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le mode de recouvrement de cette contribution s'élevant à 13 520.00 € (5€/habitant) au SIDEN SIAN :

- Soit par la fiscalisation c'est-à-dire par le produit des impôts locaux.
- Soit par le paiement sur le budget général de la commune.

Je vous propose d'affecter le paiement de cette cotisation syndicale sur le budget général de la commune.

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :**

(20 présents + 1 procuration soit un nombre de votants : 21)

21 VOIX POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

**ADOpte**

### **DELIBERATION N°04/2018**

#### **LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL SIS AU 15 RUE LAIN A MASNIERES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le logement communal, situé 15 rue Lain à Masnières est libre depuis plusieurs années et propose de relouer, à Monsieur Mickaël COTTRET, cette propriété composée comme suit :

- Au rez-de-chaussée : cuisine, salle de séjour, salle d'eau, WC.
- A l'étage : 2 chambres, grenier

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- de louer ce logement, au prix mensuel de 400 € (pas de caution), indexé à l'Indice de Référence des Loyers, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail de location et toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- de charger Me MENNECIER, Notaire à Gouzeaucourt, d'établir le bail de location.

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :**

(20 présents + 0 procuration soit un nombre de votants : 20)

20 pour - 0 contre - 0 abstention

**ADOpte**

(Vu l'objet de la délibération, Monsieur Francis NOBLECOURT ayant la procuration de Monsieur Mickaël COTTRET n'a pas utilisé le vote par procuration)

### **INFORMATIONS DIVERSES**

➤ Etanchéité église : garantie décennale.

➤ Rythmes scolaires : suite au sondage et aux conseils d'écoles : passage aux 4 jours dès la rentrée scolaire 2018/2019. Les animateurs subissant une perte d'heures pourraient participer aux devoirs dans les collèges.

→ Rappel :

- *commission des finances* le lundi 19 février 2018 à 18h30 à la mairie.
- *commission des affaires sociales* le jeudi 22 février 2018 à 18h30 à la mairie.

➤ Discussion d'ensemble sur l'installation des compteurs Linky.

➤ Extrait de l'agenda du Maire :

- 19/12/17 : Réunion au SIVOM de la Vacquerie sur les rythmes scolaires : élus, enseignants, parents.
- 11/01/18 : Présentation du projet d'école aux enseignants des écoles T. Hostetter et M. Curie. Recueil de leurs avis.
- 22/01/18 : Visite des nouveaux locaux de la Gendarmerie avec les maires du SIVOM de la Vacquerie.
- 24/01/18 : Plan Local d'Urbanisme : réunion avec les exploitants agricoles dans le cadre de la révision. Recueil des avis et doléances.
- 24/01/18 : Réunion avec Mesdames LALANDE au sujet de la micro-crèche.
- 24/01/18 : Réunion Pays du Cambrésis et à la CAC (commission Habitat).
- 25/01/18 : Réunion préparatoire 200 ans verrerie et commission scolaire.
- 26/01/18 : Réunion avec l'architecte pour l'extension de l'école T. Hostetter.
- 29/01/18 : Commission permanente du collège J. Prévert.
- 31/01/18 : Signature de l'achat des parcelles UNEAL (coulée verte).
- 31/01/18 : Réunion préparatoire rando-cyclo des 200 ans de la verrerie. 3 circuits : 15,65 et 90 kms.
- 05/02/18 : Conseil d'administration du collège J. Prévert et conseil d'école T. Hostetter.
- 06/02/18 : Commission de suivi des PLU à la CAC. Bureau Municipal.
- 07/02/18 : Révision PLU de Masnières : projet de territoire. Comité syndical du Pays du Cambrésis.
- 08/02/18 : Inspection brigade de Marcoing (gendarmerie). Inauguration de la Maison de Service Public (La Poste) à Gouzeaucourt. Assemblée générale des vétérans.
- 09/02/18 : réunion 200 ans verrerie.
- 10/02/18 : Réunion de présentation du projet d'extension de l'école T. Hostetter au Conseil Municipal.

---

Le présent procès-verbal tiendra lieu de compte-rendu. Il sera affiché à la porte de la mairie et consigné dans le registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Masnières, le 16/02/18.

Le Secrétaire de séance



Annie ALEXANDRE

Le Maire,



Francis NOBLECOURT